

DEPARTEMENT  
DU VAL DE MARNE  
\*\*\*\*\*

Nombre de Membres  
Composant le Conseil  
D'Administration : 9  
  
En exercice : 9  
  
Présents à la séance  
ou représentés : 8

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE  
\*\*\*\*\*

**MAIRIE DE MAISONS-ALFORT**  
\*\*\*\*\*

EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil  
D'Administration du Centre Communal  
d'Action Sociale

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 4 avril, à 18h00, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis sous la présidence de Madame Marie-Laurence BEYO, Maire Adjointe, Vice-Présidente Ordonnatrice du C.C.A.S, pour la tenue de la séance ordinaire à laquelle ils ont été convoqués par écrit individuellement le 20 mars 2025, conformément à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

**Etaient présents :**

Madame BEYO, Maire Adjointe, Vice-Présidente Ordonnatrice du C.C.A.S,  
Mesdames CHAPTAL, DOUIS, VIDAL, Conseillères Municipales,  
Madame COPPOLA, représentant les associations de personnes handicapées  
Madame GIVRY, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales,  
Madame MARCHAL, représentant les associations de retraités et de personnes âgées,

**Absente représentée :**

Madame PARRAIN, Maire, Présidente du C.C.A.S, représentée par Madame BEYO, en vertu du pouvoir écrit en date du 2 avril 2025

**Absent :**

Monsieur BONAÏTI, représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

**Secrétaire de séance :**

Monsieur BESANÇON, conformément à l'article R123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Les membres présents formant la majorité des administrateurs en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article R123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Madame Marie-Laurence BEYO, Maire Adjointe, Vice-Présidente du C.C.A.S a ouvert la séance à 18h00 après appel nominal.

**PRISE EN CHARGE DU SEJOUR ET DES FRAIS AFFERENTS  
DES ACCOMPAGNATEURS POUR LES VOYAGES SENIORS DE L'ANNEE 2025  
Délibération du vendredi 4 avril 2025**

**LE CONSEIL,**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2311-1 et L.2312-3,
- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et à leurs établissements publics,
- VU** les décisions du Président du Centre Communal d'Action Sociale du 15 juillet 2024 concernant l'organisation de voyages pour les seniors de Maisons Alfort - lot 1 : Circuit au VIETNAM, et lot 2 : séjour GRANDS LACS ITALIENS,
- VU** l'acte d'engagement notifié le 29 juillet 2024 : lot 1 avec la société HIBLE/LOIRE OCEAN VOYAGES pour l'organisation d'un circuit au VIETNAM,
- VU** l'acte d'engagement notifié le 29 juillet 2024 : lot 2 avec la société HIBLE/LOIRE OCEAN VOYAGES pour le séjour GRANDS LACS ITALIENS,
- VU** le partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances pour l'organisation des séjours de vacances dans le cadre du dispositif « Seniors en vacances » proposé pour l'année 2025,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de proposer pour chaque voyage la présence d'accompagnateurs de la ville de Maisons-Alfort qui seront hébergés en chambre individuelle,

**DÉLIBÈRE,**

**Article 1** Un ou deux accompagnateurs seront désignés pour les voyages ci-dessous énumérés :

- **circuit au VIETNAM**
- **séjour LES GRANDS LACS ITALIENS** (deux groupes)
- **séjour à CARQUEIRANNE (VAR)**

**Article 2** Les dépenses relatives à cette opération, non prises en charge dans les actes d'engagement ou conventions afférents, seront imputées au chapitre 418 article 62878 « remboursement de frais » sur les crédits du Centre Communal d'Action Sociale inscrits au Budget Primitif 2025.

**Article 3** Les remboursements seront effectués directement sur le compte bancaire des intéressés.

Et ont signé les Membres Présents,  
Pour Extrait Conforme,

Pour le Maire,  
La Maire Adjointe,  
Vice-Présidente Ordonnatrice du  
Centre Communal d'Action Sociale



Marie-Laurence BEYO

Délibération n° 2025 04 04 07

Votée par :  
8 Voix pour,  
0 Voix contre,  
0 Abstention(s),  
0 Pas part au vote

Transmise à la Préfecture pour  
Contrôle de Légalité le 08/04/2025  
Affichée le 08/04/2025

Accusé de réception en préfecture  
094-269400246-20250404-20250407-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2025  
Date de réception préfecture : 09/04/2025